

---

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale  
29 août 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième session**

23 avril-4 mai 2018

**Compte rendu analytique de la 19<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 4 mai 2018, à 15 heures

*Président* : M. Bugajski ..... (Pologne)

**Sommaire**

Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire  
(*suite*)

Questions diverses

Clôture de la session

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire (suite)**  
(NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.3)

1. **M<sup>me</sup> Melon** (Argentine) considère que le résumé factuel du Président est exhaustif et exact. La session en cours a montré qu'il fallait de toute urgence trouver un terrain d'entente pour permettre aux États parties de mener à bien le processus d'examen. De nombreuses délégations, dont la délégation argentine, ont souligné qu'il importait d'attribuer dès que possible la présidence de la Conférence d'examen de 2020.

2. **M. Ağacıkoğlu** (Turquie) dit qu'il a été fait de nombreuses fois référence au Plan d'action global commun pendant la session en cours. Les États ont non seulement réaffirmé leur soutien à l'accord, mais aussi souligné l'importance de le préserver. Les incertitudes actuelles concernant l'avenir du Plan d'action ont soulevé des inquiétudes. Ces points auraient dû être mieux reflétés dans le résumé.

3. **M. Jato** (Suède) estime que, dans l'ensemble, le résumé factuel du Président rend fidèlement compte des débats qui ont eu lieu. Ceux-ci ont été un moyen utile de préciser les positions nationales à l'approche de la Conférence d'examen de 2020. Pendant la fin du cycle d'examen en cours, les États parties doivent s'efforcer d'obtenir des résultats concrets concernant les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour préparer la réussite de la Conférence d'examen de 2020. Il est également nécessaire de se pencher sur la mise en œuvre des engagements pris lors des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, ces derniers demeurant valides. Le succès de la Conférence d'examen de 2020 dépendra de la capacité des États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, à adopter un esprit de coopération et de compromis, l'objectif principal étant de montrer la vitalité du Traité sur la non-prolifération.

4. **M<sup>me</sup> Cervenka** (Norvège) dit que les débats de la session en cours ont montré que les États parties envisageaient différemment la manière d'atteindre leur objectif commun, à savoir parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et le préserver, mais qu'ils étaient tous d'accord sur l'importance capitale du Traité sur la non-prolifération. Ceci est apparu clairement dans le document publié sous la cote [NPT/CONF.2020/PC.II/12](#), qui contient les réflexions du Président sur l'état d'avancement du Traité. La session a également donné aux délégations la possibilité

d'examiner des questions importantes telles que les moyens de renforcer le processus d'examen et de mieux tenir compte de la problématique femmes-hommes.

5. Accueillant favorablement le résumé factuel du Président, l'oratrice dit qu'il convient de garder à l'esprit que ce document n'est pas le fruit de négociations et qu'il ne fait que refléter la façon dont le Président a perçu les échanges des délégations. Il sera d'une grande aide pour la préparation de la Conférence d'examen de 2020. À ce propos, la présidence de la Conférence devrait être attribuée dès que possible.

6. **M. Alghunaim** (Koweït) dit qu'il est conscient de la difficulté pour le Président de satisfaire tous les États parties mais que le résumé factuel ne reflète pas fidèlement les remarques formulées par les représentants de nombreux groupes et États, dont le Koweït. Le paragraphe 84 du document ([NPT/CONF.2020/PC.II/CRP.3](#)) véhicule un point de vue unique et isolé selon lequel l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ne pourrait être réalisée que grâce à un dialogue direct entre tous les États de la région. Cette idée a été répétée au paragraphe 86, dans lequel il est par ailleurs indiqué que la responsabilité de créer une telle zone incombe aux États de la région, sans qu'il soit fait mention des efforts déjà entrepris à cet égard par les États arabes. Il est regrettable d'avoir affirmé, au paragraphe 85, que les États de la région ont les mêmes responsabilités que les coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. En effet, il ne s'agit ni d'un avis exprimé par la grande majorité des États parties, ni d'un fait inscrit dans les documents finaux des conférences d'examen de 2000 et 2010 ou dans le texte de la résolution elle-même. Ainsi, dans le résumé, un seul point de vue est mis en exergue, des éléments sortant du champ d'application du Traité sur la non-prolifération sont intégrés et les États arabes se voient imposer des conditions qui vont à l'encontre non seulement des déclarations de la majorité des États parties, mais aussi des principes fondamentaux et accords adoptés lors des précédentes conférences d'examen. En outre, le résumé ne rend pas compte de la déclaration des États arabes, selon laquelle ceux-ci, y compris l'État de Palestine, sont parties à ce traité et ont signé des accords de garanties généralisées avec l'AIEA. La seule exception de la région est Israël, qui n'a ni signé le Traité, ni placé ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Le résumé ne comporte aucune référence au fait que la communauté internationale a demandé à Israël de prendre ces

mesures afin de faciliter l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

7. **M. Baddoura** (Liban) convient de la difficulté de produire un résumé factuel exhaustif mais estime qu'il importe que le résumé soit équilibré et reflète fidèlement et honnêtement les positions fondamentales des États pour contribuer à la réussite de la Conférence d'examen de 2020. Toutefois, la section concernant le Moyen-Orient n'est pas suffisamment équilibrée car elle ne rend pas compte de la position d'un grand nombre d'États, qui ont engagé Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Il n'y est pas non plus question du fait que qu'Israël est le seul État du Moyen-Orient qui n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération, situation qui nuit à la crédibilité du Traité et entrave l'application de la résolution de 1995. La délégation libanaise attend avec intérêt d'entamer des discussions sérieuses à la prochaine session du Comité préparatoire et à la Conférence d'examen de 2020, et espère que celles-ci donneront un nouvel élan aux efforts et aux mécanismes visant à appliquer la résolution de 1995, afin de protéger le Moyen-Orient du spectre de la menace nucléaire.

8. **M. Davison** (Canada) dit que, dans l'ensemble, le résumé factuel du Président reflète les discussions qui ont eu lieu de manière équilibrée et exhaustive. Toutefois, il est préoccupé par la modification de la portée et de la teneur du paragraphe sur l'égalité des sexes, à savoir le paragraphe 10, comparé au résumé de la précédente session (NPT/CONF.2020/PC.I/WP.40). La recherche de l'égalité dans le contexte du Traité sur la non-prolifération implique de s'intéresser à la question de la participation, mais aussi de reconnaître que les armes nucléaires ont des répercussions sur les femmes et les filles qui sont différentes de celles qui touchent les hommes et les garçons.

9. Le Canada a particulièrement apprécié le débat sur les moyens de renforcer le processus d'examen. Actuellement les délégations discutent de manière informelle des mesures qu'elles pourraient prendre pour travailler plus efficacement dans l'intérêt supérieur du Traité. Il espère que l'éventail de propositions qui a été formulé sera étoffé à la prochaine session du Comité préparatoire et lors de la Conférence d'examen de 2020.

10. **M. Rowland** (Royaume-Uni) dit qu'étant donné que le résumé du Président relève de sa seule responsabilité et ne sera pas modifié, le Royaume-Uni ne fera pas de commentaires et ne répétera pas les positions qu'il a déjà exprimées. La prochaine session du Comité préparatoire, en 2019, sera l'occasion pour

les États parties de s'entendre sur des recommandations. Ceux-ci devraient commencer à trouver des terrains d'entente plutôt que de se focaliser sur les points de désaccord particulièrement saillants. Des recommandations portant sur ces points d'accord représenteraient une contribution utile à la Conférence d'examen de 2020.

11. **M. Kadiri** (Nigéria) dit que le résumé factuel du Président est dans l'ensemble juste et équilibré. Toutefois, il déplore que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'ait pas bénéficié de l'attention adéquate au paragraphe 40 et compte qu'il sera remédié à ce problème dans les prochains résumés. Il réaffirme l'importance que le Nigéria attache au Traité sur la non-prolifération et espère que la prochaine session du Comité préparatoire sera fructueuse.

12. **M. Sidharta** (Indonésie) dit que s'il accueille avec satisfaction le résumé factuel du Président, celui-ci ne reflète pas l'appui et l'attachement au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires exprimés par l'écrasante majorité des États parties. Le fait est que la plupart des pays estiment que les armes nucléaires devraient être totalement éliminées. Ceci devrait être mis en avant dans le résumé factuel et pris en considération dans la mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération. En outre, le résumé doit rendre compte des différents points de vue de façon plus équilibrée afin de permettre aux États de trouver un terrain d'entente pour renforcer le cycle d'examen. L'Indonésie réaffirme son attachement au processus d'examen, et appuie la poursuite d'un dialogue et de consultations renforcés au niveau régional avant la prochaine session du Comité préparatoire.

13. **M. Alwasil** (Arabie saoudite) dit que le résumé factuel du Président ne restitue pas plusieurs points qui ont été examinés lors de la session en cours et exposés dans des documents de travail présentés par des États parties. Notamment, il n'est pas accordé de place suffisante à l'idée selon laquelle l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient devrait être l'un des objectifs de la Conférence d'examen de 2020, étant donné que les conférences d'examen sont les principales instances chargées d'examiner l'application de la résolution de 1995. Une conférence doit être tenue pour lancer des négociations, sans conditions préalables, concernant l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant qui porterait création d'une telle zone. Il n'est pas non plus indiqué, dans le résumé, que plusieurs États parties se sont opposés aux tentatives visant à faire de la signature de protocoles additionnels une condition préalable à l'accès des États aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. De telles tentatives compromettent l'objectif

d'une application universelle du Traité sur la non-prolifération.

14. **M. Anwar** (Malaisie) dit que sa délégation est prête à poursuivre les travaux importants entamés au cours de l'actuel cycle d'examen. La Malaisie se réjouit à la perspective de collaborer activement avec d'autres États parties et acteurs pour assurer le bon déroulement de la prochaine session du Comité préparatoire, et compte sur leur coopération, leur appui et leur participation constructive. Leurs travaux seront guidés par les principes d'ouverture, de transparence, de diversité, de compréhension mutuelle et de respect en perspective de la Conférence d'examen de 2020.

15. **M. Najafi** (République islamique d'Iran) fait remarquer que les débats qui ont eu lieu tant lors de la précédente séance que de la présente mettent en exergue le profond mécontentement des États non dotés d'armes nucléaires concernant le résumé factuel du Président, qui contraste avec la satisfaction des États dotés d'armes nucléaires.

#### Questions diverses

16. **M<sup>me</sup> Guitton** (France) souhaite prononcer la déclaration conjointe intitulée « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : réaction aux provocations de la République populaire démocratique de Corée », approuvée par les 63 pays suivants :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie et Ukraine.

17. La déclaration commune se lit comme suit :

« Nous, États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, soulignons que les essais nucléaires, dont le dernier en date, du 3 septembre 2017, et les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, notamment de portée intercontinentale, effectués par la République populaire démocratique de Corée

constituent une infraction manifeste à de multiples résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, et rappelons que la communauté internationale condamne fermement ces actes, comme indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil.

Les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques menés par la République populaire démocratique de Corée et l'ampleur des progrès accomplis par le régime dans ce domaine font peser une menace grave et croissante sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les programmes militaires nucléaire et balistique entrepris par la République populaire démocratique de Corée constituent également une grave menace pour le régime international de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération demeure la pierre angulaire. Nous restons résolu à maintenir le régime de non-prolifération et à renforcer le Traité.

Nous considérons que la déclaration par laquelle la République populaire démocratique de Corée a récemment annoncé la suspension de ses essais nucléaires et de ses tirs de missiles balistiques et la fermeture de son site d'essais nucléaires constitue une première étape vers la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Nous prenons acte avec satisfaction du sommet intercoréen tenu le 27 avril 2018 et de la « Déclaration de Panmunjom ». Nous soulignons qu'il est important que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes et exprimons l'espoir que le sommet prévu entre les États-Unis et celle-ci et les efforts que toutes les parties concernées consentiront dans la foulée permettront d'avancer dans la bonne direction.

Nous continuons d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à se conformer à nouveau et sans délai au Traité sur la non-prolifération et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de façon intégrale, vérifiable et irréversible.

À cette fin, nous réaffirmons que nous appliquerons et ferons respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et continuerons de renforcer la coopération internationale. »

18. **M<sup>me</sup> Kemppainen** (Observatrice de l'Union européenne) dit que l'impulsion donnée par le Président et la diplomatie dont il a fait preuve ont permis aux délégations de débattre de manière efficace et concrète et dans une atmosphère constructive. L'Union européenne se félicite des efforts déployés par le Président pour faire fond sur ce qui a été accompli à la session précédente du Comité préparatoire et assurer la continuité du processus d'examen et invite les présidents des trois sessions du cycle d'examen en cours à continuer de collaborer étroitement aux fins du bon déroulement de la Conférence d'examen de 2020, afin de réaffirmer l'importance du Traité sur la non-prolifération et d'un soutien collectif aux trois piliers du Traité et à son application intégrale et universelle.

### Clôture de la session

19. **Le Président** dit qu'à la session en cours, les États parties ont fait un point détaillé sur l'application du Traité sur la non-prolifération, réglé toutes les questions de procédure et jeté les bases de la prochaine session du Comité préparatoire. De plus, ils ont examiné des questions politiques se rapportant au régime de désarmement et de non-prolifération. Bien qu'il y ait eu quelques désaccords sur des questions de fond, de nombreuses propositions concrètes ont été faites, ce qui a enrichi les débats et fourni de nouvelles perspectives sur la manière d'atteindre plus efficacement les objectifs du Traité. Les États parties ont désormais une meilleure compréhension des positions et des motivations des uns et des autres, ce qui leur sera utile lors de la Conférence d'examen de 2020. Les contributions substantielles de nombreuses délégations aux débats témoignent de l'engagement des États qu'elles représentent en ce qui concerne le Traité. Des discussions fructueuses ont également été tenues sur les moyens de renforcer le processus d'examen. Les États parties ont rappelé l'importance qu'ils attachaient au Traité et les bénéfices qu'il apportait. Le Président espère que le sens du bien commun sera préservé durant le restant du processus d'examen.

20. Les efforts qu'il a déployés pour comprendre les positions, les motivations et les préoccupations des États parties au cours de l'année précédant la session en cours, qui s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle pratique, ont permis à tous les participants de se sentir davantage « associés » au processus d'examen. Les États parties ont réussi à débattre de toutes les questions pertinentes au titre des trois piliers, travaillé dans une atmosphère pragmatique et constructive et respecté le calendrier. Bien que moins d'États parties aient participé à cette session qu'à la précédente, le nombre et la qualité de leurs déclarations a plus que compensé

cette différence. L'élection du Président de la prochaine session du Comité préparatoire constitue une avancée importante qui renforce encore le consensus obtenu durant le cycle d'examen en cours. Le Président espère que la présidence de la Conférence d'examen de 2020 sera attribuée sans plus tarder. La session en cours a débouché sur des composantes qui seront utiles à la réussite de la Conférence d'examen de 2020.

21. *Après un échange de politesses, le Président prononce la clôture de la deuxième session du Comité préparatoire.*

*La séance est levée à 15 h 50.*